



Tondeuse autoportee sous garantie

Par **jcvitre**, le **13/05/2016** à **13:49**

Bonjour,

J'ai acheté fin septembre 2015 une tondeuse autoportée chez un professionnel.

Machine d'occasion récente garantie 1 an.

Depuis cet achat, j'ai retourné la machine à plusieurs reprises pour divers problèmes.

En 2015: Je m'en suis peu servit car fin de saison.

-Problème d'avance => la courroie d'entraînement de la boîte hydrostatique a été retendu.

-Problème de frein => réglage du système de freinage.

En 2016: A la première utilisation,

-Problème d'avance et de recul : fuite d'huile de la boîte hydrostatique => changement de joint sur axe de roue en sortie boîte + refait appoint d'huile.

-de retour chez moi (07 mai 2016), et après moins d'1/2 heure de tonte, encore des problèmes d'avance et de recul de la machine.

A froid, c'est OK et dès que j'utilise la machine, celle ci commence par ne plus reculer puis par avancer difficilement.

Je viens de retourner la machine chez le vendeur. Il m'a dit qu'il allait faire une vidange de la boîte et revoir la courroie?

Question : Puis je demander le remboursement de cette machine qui je crains me posera beaucoup de problèmes à l'avenir et sachant qu'il ne reste que quelques mois de garantie.